

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/059/ECSS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Réhabilitation et extension des  
locaux de la Maison Pour Tous des Caillols - 40, chemin des Campanules - 12<sup>ème</sup>  
arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme  
relative aux études et travaux - Financement.**

19-34218-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de réhabilitation et extension des locaux de la Maison Pour Tous des Caillols sis 40, Chemin des Campanules dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

La Maison Pour Tous (MPT) des Caillols est un équipement municipal très fréquenté dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

L'équipement présente aujourd'hui des installations vétustes, inadaptées et des surfaces insuffisantes au regard de l'évolution des besoins et de l'augmentation des demandes d'activités sur le secteur.

Ainsi, il est proposé de réaliser un programme d'études et de travaux visant à restructurer, moderniser et agrandir la MPT sur l'emplacement d'un bâtiment modulaire désaffecté destiné à la démolition.

Le projet portera donc sur la réhabilitation des locaux existants ainsi qu'une extension en lieu et place du préfabriqué à démolir.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme, Action Sociale et Solidarités, année 2019, à hauteur de 1 200 000 Euros relative aux études et aux travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires, notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Réhabilitation et extension Maison pour Tous les Caillols	1 200 000	1 000 000	700 000	Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016  
VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées la réhabilitation et l'extension des locaux de la Maison pour Tous des Caillols, située 40, chemin des Campanules dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarités, année 2019, à hauteur de 1 200 000 Euros, pour les études et travaux.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Réhabilitation et extension Maison pour Tous Les Caillols Les Caillols	1 200 000	1 000 000	700 000	70%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à la majorité.  
Contre du Groupe Les Marseillais d'Abord**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019